

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 703

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 15, substituer au mot :

« régulation »

le mot :

« réduction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports aérien et maritime internationaux ne doivent pas seulement faire l'objet d'une « régulation », mais bien de politiques de « réduction ».